

Instituteurs et Ecoliers à Quimperlé

à la fin de l'ancien régime

par

Jean Savina

URL. https://recherche.archives.finistere.fr/file/misc/document/bibliotheque/presse/4MI104/FRAD029_4MI_104_1931_04_03_001_1931_04_24_004.pdf

Nous savons peu de chose(s) sur les établissements scolaires de Quimperlé sous l'ancien régime . Dès le XVII^e siècle, nous trouvons en cette ville une école de garçons dite de *La Régence*. En 1681, messire Jacques Tobic, prêtre-régent de la dite ville, recevait du miseur de la Communauté 171 l. pour ses gages annuels. Cette subvention demeura invariable jusqu'en 1790 inclusivement. Le dernier régent fut Hyacinthe-Joseph Forget, originaire de Quimperlé , prêtre , vicaire de Saint Colomban depuis 1783.

L'école de la Régence se tenait en la chapelle de Saint Laurent située dans la Haute Ville, entre l'église Saint Michel et l'église Notre Dame . Les élèves payaient une

rétribution mensuelle ; toutefois, quelques enfants indigents étaient admis gratuitement sur la recommandation de la municipalité ou du clergé paroissial.

Les Ursulines se consacraient à l'éducation féminine . Leur couvent recevait surtout des pensionnaires des familles nobles ou bourgeoises, mais aussi des élèves externes payant une rétribution . En principe , quelques élèves bénéficiaient de la gratuité .

Outre ces établissements permanents, Quimperlé eut, de façon intermittente , diverses institutions privées qui s'adressaient à une clientèle spéciale. Ainsi, Amable Pierrès maître d'école, se chargeait en 1789, de la première. éducation des enfants de la Noblesse. En l'an II, Pierrès fut longtemps détenu en maison d'arrêt pour avoir séjourné à Paris à l'époque du 10 août et du 2 juin «sans avoir pleinement justifié la cause de son séjour». Le comité de surveillance l'accusait, en outre " de s'adonner à la boisson, d'avoir eu beaucoup de rapports avec les ci-devant nobles et de n'avoir donné aucune marque d'attachement à la Révolution ».

Georges Albert était également maître d'école. Lorrain d'origine, (né à Thionville vers 1732), ancien militaire, Albert s'établit à Quimperlé vers 1770. Il s'occupait particulièrement, semble-t-il, des campagnards, fils de paysans aisés des paroisses voisines. Faute d'internats, ces

enfants étaient reçus comme demi-pensionnaires par des aubergistes « tenant écoliers ».

La femme d'Albert, Marie Jouchant , originaire de Sévérac (L.-I.) secondait son mari dans sa tâche. Guillou, commissaire du Directoire , parlant d'Albert, écrivait en 1797. «Sa vieille femme qui n'a jamais su bien lire est depuis plusieurs années occupée à apprendre le B. A. BA à de petits enfants de tout sexe et à lire aux filles. » La vieille institutrice Marie Jouchant , avait alors 70 ans. Jusqu' à sa mort, survenue en 1800, elle demeura fidèle à son poste , enseignant la *croix de par Dieu* aux bambins quimperlois .

Albert remplissait aussi depuis 1770 les fonctions de secrétaire-greffier de la Communauté de Ville. Le 14 février 1790, la première municipalité élue de Quimperlé prit un nouveau secrétaire , Vincent Lenir, oncle de Brizeux. Le maire , Capitaine du Boisdaniel, rendit, ce jour-là , hommage aux bons et loyaux services d'Albert. « Le greffier Albert qui a exercé ses fonctions pendant 20 ans à des appointements modiques et peu proportionnés à son travail ne dit pas être oublié dans la circonstance ». En témoignage de satisfaction, Albert fut nommé greffier honoraire et le Conseil lui vota une pension viagère de 30 l. par an , « en reconnaissance de ses services passés et à la charge néanmoins d'aider le greffier actuel dans les circonstances où il se trouverait surchargé de travail, soit par le passage des troupes soit autrement . »

Georges Albert ne regretta pas l'ancien régime comme son confrère Amable Pierrès. Il salua avec enthousiasme l'aurore de la Révolution. En 1790, à 60 ans, il se révéla démocrate et jacobin. En l'an II, il sera franc sans culotte, ce qui lui vaudra le blâme de l'ex-précepteur Cambry et l'animadversion de la haute bourgeoisie quimperloise. Albert fut élu officier municipal le 15 novembre 1790 ; il était notable en 1793 et, en avril 1794, les agents terroristes du conventionnel Jeanbon Saint-André qui épurèrent la municipalité de Quimperlé le maintinrent sur la liste des notables. Il était donc catalogué « bon teint » ; mais, pour cette raison même, sa carrière politique s'arrêta avec la Terreur.

Toutefois, il demeura instituteur. En 1800, devenu veuf, à 68 ans, il épousa encore une institutrice de 37 ans, une Quimperloise, MarieJeanne Raymond. Georges Albert mourut en 1802. Ce vieux pédagogue, type du magister d'ancien régime, que nous imaginons d'une roideur toute militaire, a été, pendant le dernier tiers du XVIII^e siècle, l'une des figures les plus curieuses et les plus populaires du vieux Quimperlé. *Il fut, en cette ville, le premier instituteur d'esprit laïque.*

Dans presque toutes les campagnes de Basse Cornouaille, on déplorait l'état pitoyable de l'instruction primaire. Ça et là pourtant, dans la mesure des loisirs de leur ministère, quelques prêtres s'occupaient d'apprendre à lire à un tout

petit nombre d'enfants. A la fin de l'ancien régime , dans certaines paroisses rurales, c'est à peine si l'on trouve deux ou trois cultivateurs sachant lire et signer. En 1789, les cahiers de doléances de la Cornouaille ne portent qu'un petit nombre de signatures souvent grossières et informes et cependant le nombre des comparants fut généralement élevé.

Nous avons recherché quelle pouvait être, à cet égard , la situation dans les généraux des paroisses rurales de la sénéchaussée de Quimperlé . Les marguilliers et les délibérants étaient choisis d'ordinaire parmi les notables des paroisses ; dans l'ensemble , ils constituaient une élite paysanne. Pourtant, la proportion des illettrés y était énorme .

En 1789, sur les 13 individus chargés de l'administration de la paroisse (le marguillier en charge et les 12 délibérants), on ne trouve à Clohars Carnoët que 2 à pouvoir signer, à Moëlan 3, à Lothéa 1, à Bannalec 3, à Baye 1, au Trévoux 3, à Tréméven 1, à Riec 3, à Querrien 2. Par contre , l'instruction paraît plus répandue à Saint-Thurien. Le cahier de doléances de cette paroisse porte 16 signatures de paysans, chiffre exceptionnellement élevé pour une si petite paroisse rurale .

A la même époque , en la ville de Quimperlé , l'instruction n'était pas très florissante puisque dans la corporation des tailleurs et tisserands 5 maîtres seulement sur 13 savaient signer. Sur 19 aubergistes et cabaretiers quimperlois, 13

étaient illettrés et la corporation des bouchers n'était pas mieux partagée : 10 illettrés sur 14.

La Révolution, dans les premières années du moins, ne change rien à cet état de choses. *La Constituante et la Législative, pressées par des travaux immenses, n'eurent pas le temps d'organiser en France l'instruction publique .*

D'ailleurs, en ces temps troublés, la jeunesse quimperloise s'intéressait beaucoup plus aux exercices et aux parades militaires de la garde nationale qu'aux exercices scolaires. Les garçons furent pris d'un engouement civique irrésistible , dès l'été de 1789 ; avec conviction, ils jouaient aux soldats. Point de place publique à Quimperlé qui n'eût un corps de garde et des guérites pour cette milice en herbe dont les patrouilles se livraient bataille à tous les carrefours de la ville. Le jeu n'était pas sans danger, car le 13 septembre 1789, la municipalité crut devoir prendre un arrêté authentique pour mettre un frein à cet accès d'héroïsme :

« Il est fait défense à tous enfants de s'attrouper pour s'exercer à la milice , de porter bâtons, fusils, sabres, épées, soit en bois ou autrement ; il est enjoint aux pères et mères, tuteurs, maîtres ou autres ayant pouvoir sur eux de ne le point souffrir ou permettre et ordonné que tout corps de garde destiné à leur service sera démoli incessamment .

La présente ordonnance sera bannie à son de caisse , afin que nul n'en ignore. »

La vocation militaire de la marmaille quimperloise jugée intempestive en 1789 ne fut pas vite enrayée ; elle sera encouragée et utilisée en messidor an II, Robespierre régnant . En effet, le 9 juillet 1794, la municipalité présidée par Louis-Vincent Bosc , maire , et stimulée par le citoyen Dejordanis, maître-tanneur et agent national, prit l'arrêté suivant :

« Le directoire du district a, par son arrêté du 15 messidor, requis la municipalité de faire remplacer, toutes les décades, par 56 hommes de la garde nationale les ouvriers propres à la récolte qui occupent maintenant les corps de garde de nos côtes.

« Considérant que la majeure partie de nos habitants est en réquisition pour les travaux de la République ; que le nombre de nos concitoyens faisant le service de la place est par là diminué , il lui a paru nécessaire d'organiser une compagnie de jeunes gens, l'Espoir de la patrie , depuis 10 jusqu'à 17 ans, lesquels feront le service de jour pour ne point distraire de leurs travaux les citoyens en réquisition ;

« Arrête qu'il sera formé une compagnie de *l'Espoir de la patrie* pour faire le service de jour jusqu'à la fin de la

récolte et nomme commissaire pour organiser cette
compagnie le citoyen Euzen. »

Jea n SAVINA.

Echo de Bretagne, 3 avril 1931
